

Ville de Chantonnay



École Municipale
de Musique

Le Mot du Maire.



La politique culturelle de la Ville de Chantonay s'inscrit comme un levier dans l'amélioration de la qualité de vie des Chantonnaisiens. Elle a pour but d'offrir à la population de tout âge un environnement culturel dynamique accessible à tous.

Au travers de nos nombreuses et diverses expositions, le festival Eperluette, les concerts, les spectacles de danse, le théâtre, le service de la bibliothèque etc..., la municipalité s'engage à proposer des loisirs variés ouverts à tous avec un souci constant de pédagogie.

La culture passe également par la valorisation de notre patrimoine, qu'il soit naturel ou architectural.

La promotion de la culture est un engagement et une préoccupation quotidienne, pour la municipalité. L'École Municipale de Musique, dont la qualité et la réputation ne sont plus à démontrer, joue un rôle important dans l'éducation et l'éveil de nos jeunes.

Chantonnay regorge de talents, qu'il faut encourager et que nous soutenons.

Gérard Villette
Maire de Chantonay
Vice-Président du Conseil Général



2

Editorial ...



L'École Municipale de Musique est un véritable établissement culturel et un service public de 290 élèves qui se donne pour vocation de mettre à votre disposition et celle de vos enfants une école de qualité tant par le choix rigoureux des enseignants, que par un projet pédagogique ambitieux et novateur.

Nous souhaitons que cette école s'inscrive au coeur de la commune comme un lieu de pratique musicale vivante. Elle veut susciter et faire croître la passion de la musique.

Ses objectifs sont le développement de la pratique collective quel que soit l'âge, la participation active à la vie éducative et culturelle de la ville à travers les auditions, les concerts, la fête de la musique....

A tous, élèves, professeurs et Directeur nous exprimons nos encouragements à poursuivre leurs efforts pour la renommée musicale de Chantonnay.

Isabelle Moinet
Adjointe au Maire
déléguée à la Culture



3



Le projet pédagogique que nous vous proposons repose sur deux réflexions clefs : la redistribution du solfège dans le cycle 1 et la pédagogie de groupe. En effet, le solfège n'est plus pensé comme un cours indépendant, mais redistribué à l'intérieur du cours d'instrument et des pratiques collectives (solfège instrumental). Ces notions de solfège indispensables à l'apprentissage de la musique sont donc reliées directement à une pratique instrumentale ou vocale. Nous pensons que cette approche est beaucoup plus pertinente surtout pour les jeunes enfants du 1er cycle (de 6 à 10 ans).

Cette redistribution n'était possible qu'à condition de repenser aussi le cours d'instrument.

Ceux-ci s'organisent donc maintenant par groupe de 2 ou 3 élèves (pédagogie de groupe). Outre qu'ils permettent indéniablement un enseignement d'une plus grande efficacité, ils laissent au professeur suffisamment de temps pour aborder des notions plus théoriques, faire de l'écoute... Pour un groupe de 3 enfants, le cours est d'une heure au lieu de 3 fois 20 mn, ce qui n'est pas du tout la même chose.

Le cours de formation musicale réapparaît en cycle 2. L'enfant est alors plus apte à comprendre un enseignement théorique, séparé d'une pratique réelle. Il est aussi plus engagé

personnellement dans le choix de faire de la musique.

Enfin, c'est tout naturellement que les pratiques collectives : chœur d'enfants, orchestres, ateliers ou ensembles sont venus s'installer au centre du projet pédagogique, ce qui est la moindre des choses si on y réfléchit, l'important étant bien pour une école de musique de jouer de la musique ensemble.



David Chartier
Directeur



L'équipe pédagogique...



David Chartier
Orchestre Junior
Orchestre Benjamin
Chant Harmonie
Option musique au Bac



Violaine Chartier
Violoncelle, formation musicale,
Chœur d'enfants,
Éveil musical,
Atelier musique de chambre..



Jean-Christophe Praud
Trompette



Maël Le Gallo
Batterie, ensemble
Musiques actuelles,
Ensemble percussions



Vianney Paviot
Saxophone,
Orchestre Poussin



Guilaine Lepeculier
Clarinette



Cécile Joquet
Piano,
Accompagnement



Béatrice Hurteaud/Daigre
Violon,
Alto,
Orchestre à cordes



Hélène Dhé
Secrétariat et gestion
de l'école en collaboration
avec le directeur



Marie Chartier
Flûte traversière,
Atelier voix jeunes
Ateliers chansons,
Cours de chant adulte



Delphine Doublot
Accordéon



Roger Herlin
Guitare
Ensemble guitare



Clément Ragaigne
Guitare électrique

Sous la responsabilité du Directeur, l'équipe pédagogique est formée de 12 professeurs, réunis régulièrement autour des projets artistiques, du projet pédagogique et bien entendu du suivi des élèves.

Ils sont recrutés sur la base d'un Diplôme d'État et pour la plupart maintenant, ils sont titulaires ou en passe de l'être.

Le cursus d'enseignement...



Votre enfant est en CP ou CE1, il entre en éveil pour une année de découverte avant de s'inscrire dans une pratique instrumentale.

Dès ses 7 ans, il peut aussi rentrer directement et commencer un instrument.

Parallèlement, on lui proposera soit le chœur d'enfants, soit l'orchestre poussin, ou l'orchestre benjamin pour les pratiques collectives et des ateliers au choix, comme l'atelier fabrication d'instruments, une sortie, un spectacle, etc...

Ce premier cycle durera de 3 à 5 ans selon le parcours de l'enfant. Un bilan de fin de cycle lui permettra de rentrer dans le cycle 2. Là aussi, en plus du cours d'instrument, il devra suivre une pratique collective, soit dans un orchestre, un ensemble, ou un atelier. Le cours de formation musicale réapparaît en cycle 2 et il est obligatoire lui aussi.

Au bout de 3, 4 ou 5 ans, l'élève passera son bilan de fin cycle 2. L'école municipale de musique n'est pas habilitée à délivrer un diplôme de fin de cycle 3, mais l'enfant peut bien sûr, continuer ses études musicales à Chantonay au-delà du cycle 2.



Les activités artistiques...



Plusieurs orchestres, ensembles ou ateliers sont proposés aux musiciens de l'École de Musique :

→ Trois orchestres répartis selon les âges :

- orchestre Poussin,
- orchestre Benjamin pour le cycle 1,
- orchestre Junior pour le cycle 2, (à partir de la 2ème année).

→ Un ensemble de guitares et deux ensembles de percussions.

→ Deux ateliers de « musiques actuelles »,

→ Un atelier « voix jeunes ».

Enfin, pour les adultes

→ deux ateliers chansons et Chant'Harmonie, l'Harmonie Municipale.

Vous l'avez compris, la pratique collective est au cœur de notre enseignement. C'est pourquoi, nous organisons avec tous les ensembles de nombreuses auditions et concerts.

Les rendez-vous du jeudi, le ou les spectacles de fin d'année, le concert de printemps de Chant'Harmonie, sans oublier la Fête de la Musique.



contacts & infos...

Coordonnées
 Tél. 02.51.46.82.61
 ecole.musique@ville-chantonnay.fr

Adresse postale :
 École Municipale de Musique
 Mairie de Chantonnay
 BP 59 - 85111 Chantonnay

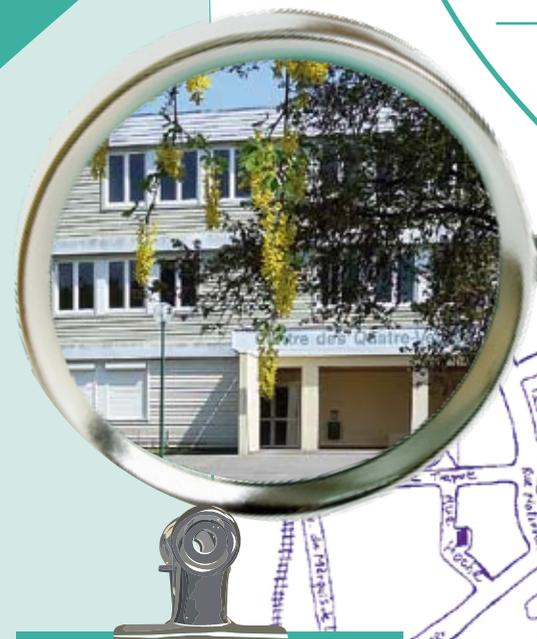
Secrétariat
 Du lundi au vendredi
 de 09 h 30 à 12 h 00
 et de 14 h 30 à 18 h 30,
 excepté le lundi 17 h 30
 Fermé le vendredi après-midi.

Scherzo
 L'association des parents d'élèves se tient à votre disposition pour tous renseignements concernant les services de l'association (location des instruments, achats livrets....) et la vie de l'école (animations, sorties, spectacles....).

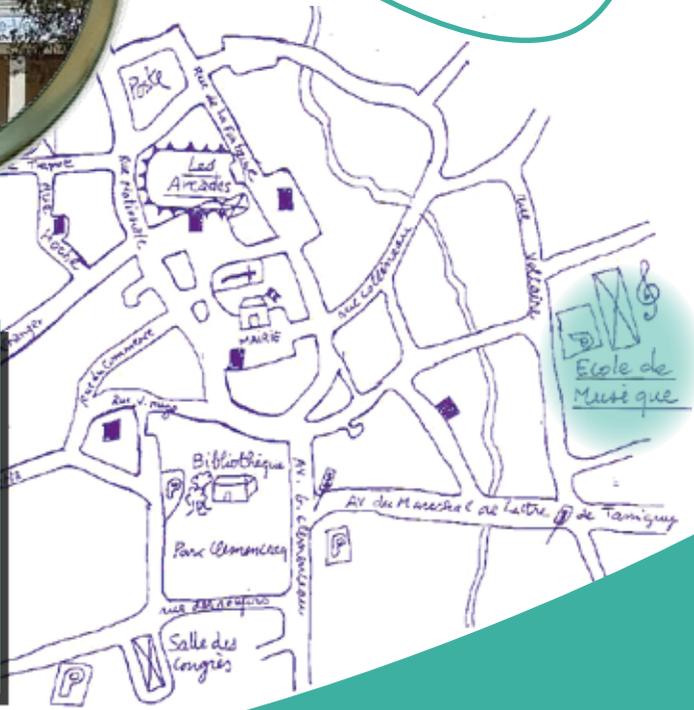
Permanence
 le mercredi matin
 contact : Françoise Tamisier
 02 51 94 39 57
 mail scherzo85@orange.fr



Le lieu...



L'école Municipale de Musique est située au Centre des Quatre Vents
 Rue Voltaire
 85110 Chantonnay



Four horizontal green lines for writing notes, positioned below the 'Mes Notes' clipboard graphic.



Mairie de Chantonnay

www.ville-chantonnay.fr